Celui qui accomplit une inclinaison de la prière de l'aube (« ṣalâtu-ṣ-ṣubḥ ») avant que le soleil ne se lève, aura accompli la prière de l'aube dans son heure. Celui qui accomplit une inclinaison de la prière du milieu de l'après-midi (« ṣalâtu-l-‘aṣr ») avant que le soleil ne se couche, aura accompli la prière du milieu de l'après-midi dans son heure.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Celui qui accomplit une inclinaison de la prière de l'aube (« ṣalâtu-ṣ-ṣubḥ ») avant que le soleil ne se lève, aura accompli la prière de l'aube dans son heure. Celui qui accomplit une inclinaison de la prière du milieu de l'après-midi (« ṣalâtu-l-‘aṣr ») avant que le soleil ne se couche, aura accompli la prière du milieu de l'après-midi dans son heure. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) explique à sa communauté à quels moments se terminent les prières de l'aube (« ṣalâtu-ṣ-ṣubḥ ») et du milieu de l'après-midi (« ṣalâtu-l-‘aṣr »). Il explique donc que celui qui arrive à « accomplir une inclinaison » : c’est-à-dire qui a eu le temps [de commencer] à prier la prière de l'aube, [de s’incliner et] de se relever ensuite de l’inclinaison, avant que le soleil ne se lève, aura accompli sa prière dans le temps, eut égard à l’inclinaison effectuée dans la plage horaire. De même, celui qui a rattrapé une inclinaison de la prière du milieu de l'après-midi avant que le soleil ne se couche, aura fait sa prière dans les temps, eut égard à l’inclinaison effectuée dans la plage horaire.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/10602